

FORUM : Commission Régionale

QUESTION : Gestion des déchets sur le territoire africain

SOUMIS PAR : Algérie

L'Assemblée générale des Nations Unies,

*Conscient* que d'après les chiffres inquiétants de la Banque Mondiale dans un de ses rapports, en 2018, la gestion des ordures en Afrique est devenue un problème central dans la santé publique et dans l'environnement en raison du triplement des volumes attendus d'ici 2050 et du faible taux de recyclage du continent qui est à 4%,

*Prenant note* que les déchets produits en Afrique sont élimés à 90% dans des décharges non-contrôlées, souvent accompagnées de brûlages à l'air libre qui peuvent émettre de nombreux polluants en quantité importante dont les particules véhiculent des composés toxiques et cancérigènes. Ces décharges qui sont saturées depuis plusieurs années font émerger des projets de centres d'enfouissement technique, posant ainsi la question de trouver le meilleur modèle de gestion des déchets,

*Gardant à l'esprit* la mise en place de la Convention de Bamako à l'initiative de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1991 qui vise à interdire l'importation des déchets radioactifs sur le sol africain dans le but de protéger l'environnement et la santé des populations,

*Rappelant* la Charte des droits de l'Homme et des Peuples adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi lors de la 18ème Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine et ratifiée par 25 Etats lors de son entrée en vigueur, affirme dans son premier article que « Les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, parties à la présente Charte, reconnaissent les droits, devoirs et libertés énoncés dans cette Charte et s'engagent à adopter des mesures législatives ou autres pour les appliquer.»,

*Affirmant* la Convention d'Aarhus, un accord international visant à la « démocratie environnementale », signée le 25 juin 1998 par trente-neuf Etats qui dans son article 3-2 exprime que « chaque Partie tâche de faire en sorte que les fonctionnaires et les autorités aident le public et lui donnent des conseils pour lui permettre d'avoir accès à l'information, de participer plus facilement au processus décisionnel et de saisir la justice en matière d'environnement »,

*Reconnaissant* les efforts et les moyens mis en œuvre par certains pays et certaines associations qui pour la plupart perçoivent dans la gestion des déchets davantage une opportunité économique et industrielle plutôt qu'environnementale.

*Déplorant* que le coût de tri, de recyclage et valorisation des déchets est conséquent,

1) *Invite* les Etats à inclure l'écologie comme matière dans les programmes de l'éducation nationale et à la création de messages publicitaires dans les établissements scolaires, ou dans tout établissement susceptible d'être fréquenté par des enfants, dans des zones rassemblant une forte population ainsi que dans les médias, ayant pour but de faire évoluer les mentalités.

2) *Encourage* les Etats Africains à suivre la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples en adoptant de nouvelles lois. Ces dernières pourraient prendre la forme

de mesures répressives ou d'encouragements à adopter des modes de gestion des déchets plus respectueux de l'environnement.

3) *Pousse* conformément à la Convention d'Aarhus de tenir au courant le public sur les différentes étapes concernant la gestion des déchets et encourage les citoyens à participer dans la prise de décision.

4) *Soutient*, en imposant de nouvelles normes sanitaires, la construction et la réhabilitation d'infrastructures nécessaires au tri des déchets et à leur revalorisation ou élimination appropriée, tout en utilisant des technologies plus modernes et respectueuses de l'environnement,

5) *Incite* les Etats africains à financer, en consacrant une partie de leur budget, les dépenses de la recherche et du développement afin de minimiser la génération des déchets et à encourager un recyclage maximal,

6) *Appelle* les organisations internationales à appuyer les efforts visant à une meilleure gestion des déchets en mettant en place des fonds à destination des entreprises et associations dont les activités sont en lien avec la gestion des déchets.